

La percée de la mouvance

# **masculiniste**

en Occident



Hélène Palma



Avant de parler du masculinisme, il faudrait commencer par en donner une définition. Je vais l'emprunter à Michèle Le Doeuff, puisque c'est elle qui a créé ce terme.

Voici ce qu'elle nous dit : « Pour nommer ce particularisme, qui non seulement n'envisage que l'histoire ou la vie sociale des hommes, mais encore double cette limitation d'une affirmation (il n'y qu'eux qui comptent et leur point de vue), j'ai forgé le terme de masculinisme. » (1)

Ainsi, Michèle Le Doeuff considère comme masculiniste tout discours, toute pensée centrés sur les seuls hommes et leurs seuls intérêts. Je dirais pour ma part que le masculinisme aujourd'hui en Occident, c'est une lame de fond, une idéologie rampante, un état d'esprit à l'égard des hommes et des femmes, qui tend à affirmer que les premiers sont victimes des « excès » des secondes. Les femmes, entend-on dire ici et là, auraient exagéré. Elles auraient obtenu « trop » de droits, de libertés et aujourd'hui, dit cette idéologie, elles seraient devenues incontrôlables. Le remède, entend-on encore murmurer, ce serait que les femmes soient rappelées à l'ordre.

Afin de donner une définition plus concrète, on pourra dire que cette idéologie, en fait très ancienne, (on peut affirmer que tout patriarcat est masculiniste) a pris, au cours des dernières décennies, la forme d'une mouvance d'une radicalité extrême dont l'objectif non avoué, mais évident, est d'entraver la liberté des femmes que les acteurs de cette mouvance ne considèrent pas comme leurs égales.

Je vais essayer d'être encore plus précise en désignant quelques groupes qui s'illustrent de manière très spectaculaire à l'intérieur de cette mouvance : à ma connaissance ce sont les groupes de défense des droits des pères, mais plus généralement les groupes d'hommes qui forment aujourd'hui le gros du bataillon masculiniste (mais comme nous le verrons, ce ne sont pas les seuls). Des hommes, des pères, donc, qui se lamentent sur la prétendue précarité de leur condition.

Or, à diplôme égal, ils sont mieux payés que les femmes à raison de 20% en moyenne dans le secteur privé, ils sont dotés d'emplois stables à responsabilité bien plus fréquemment que leurs collègues féminines, leur carrière n'est jamais entravée par d'inopportunes grossesses, ils sont peu sollicités pour le soin aux enfants qui n'occupe qu'une mince part de leur journée et ils contribuent encore faiblement aux tâches domestiques en général (2).

Sur le plan judiciaire ils sont encore trop peu poursuivis et trop souvent excusés lorsqu'ils se laissent aller à des violences domestiques, comme le rappellent les statistiques de classement sans suite des plaintes de femmes pour violences domestiques ainsi que des travaux de sociologie. (3).

En fait, le groupe le plus privilégié de notre société patriarcale prétend être gravement lésé et s'exprime dans ce sens depuis une quarantaine d'années. Ces hommes dénoncent le plus souvent le féminisme comme la cause première de leur mal-être et souhaitent ouvertement un retour en arrière.

# 1. Les conditions d'émergence de cette mouvance

## a. Pensions alimentaires

Les premiers regroupements d'hommes ont commencé à apparaître dans les années 1950 lorsque le divorce s'est développé aux Etats-Unis : un nombre croissant d'hommes divorcés s'est alors trouvé dans l'obligation de payer une prestation compensatoire à leur ex-femme et une part contributive à l'éducation des enfants. Barbara Ehrenreich fait explicitement allusion à cette contestation du paiement de la pension alimentaire par des hommes dès la moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans son livre *The Hearts of Men : American Dreams and the Flight from Commitment (1983)* : « Why should a man give his ex-wife alimony and child-support when she is just as capable » (4).

## b. Droit d'accès aux enfants

Un peu plus tard, dans les années 1970-80, la rhétorique de ces regroupements d'hommes divorcés a sensiblement changé d'allure. Il n'était plus question seulement d'argent, un argument qui ne rendait pas leur cause très sympathique, mais de douleur d'être quitté, de chagrin de ne plus voir suffisamment leurs enfants, selon eux indûment laissés au soin exclusif de leurs mères. C'est en médiatisant cette souffrance face à des femmes qui, disent-ils, détruisent leur vie par égoïsme, afin de poursuivre leur carrière ou suivre un autre homme en emmenant avec elles leurs enfants, que les groupes de pères ont réussi à s'attirer la sympathie de la société. Susan Faludi montre combien le film *Kramer contre Kramer*, par exemple, est emblématique du discours qui a alors commencé à se développer autour des questions de garde d'enfant (5). *Kramer contre Kramer* met en effet en scène un couple qui divorce et souligne très pesamment la souffrance de ce père inquiet de perdre la garde de son fils. Plus récemment, on pourrait citer le très populaire *Madame Doubtfire* qui, mêlant humour et pathos, conduit le spectateur à plaindre de tout son cœur ce pauvre père victime d'un divorce et privé de l'affection de ses enfants.

Il est très important ici de souligner que les groupes de défense des droits des pères ne se sont jamais placés sur le plan de la réflexion constructive sur les problèmes de société qu'ils soulignent : ils ne se sont pas intéressés aux raisons profondes expliquant l'augmentation des divorces, ont très rarement abordé la notion de violence intra-familiale, celle de domination masculine ou encore celle de travail parental. Pour le dire autrement, il apparaît assez clairement que l'objectif de ces regroupements n'a jamais été la réflexion politique sur des questions de société mais la revendication pure et simple.

## **2. Le masculinisme qui est-ce ? Les acteurs en France, en Europe et ailleurs**

Comme cela a été indiqué plus haut, ce sont bien les groupes de pères et les groupes d'hommes qui forment le gros des troupes masculinistes aujourd'hui mais leur discours est repris bien au-delà de la sphère de leurs seuls cercles associatifs et réseaux d'influence.

### **a. Les groupes de défense des pères**

Ce sont, comme leur nom l'indique souvent clairement, des associations dont le but est de lutter pour que les pères divorcés maintiennent un lien avec leurs enfants malgré la séparation ou le divorce. Martin Dufresne dirait que c'est la branche « paternelle » du mouvement masculiniste. On en trouve dans tous les pays du monde. Leur discours sont très souvent comparables, leurs revendications aussi.

En lançant sur Google une recherche à partir des mots « groupes de pères divorcés/divorced fathers' groups », on obtient plusieurs centaines de réponses renvoyant pour la plupart vers les sites d'associations de défense des droits des pères. Pour la France, on compte environ une vingtaine d'associations de défense des pères divorcés ou séparés, toutes sont présentes sur internet. Les plus célèbres sont SOS Papa, qui possède différentes antennes régionales, le Mouvement de la Condition Paternelle ainsi que l'association dissidente du Nouveau Mouvement de la Condition Paternelle. Leurs noms peuvent parfois ne pas contenir de référence explicite à la paternité : SOS Divorce est dans ce cas mais il ne fait aucun doute, à lire les textes contenus sur le site de cette association, qu'il s'agit là encore d'un groupe de défense des droits de pères divorcés.

Ailleurs se sont formés des groupes plus ou moins originaux, plus ou moins provocateurs. Le groupe Fathers 4 Justice en Grande-Bretagne est spécialiste des coups d'éclat d'assez mauvais goût : des messieurs déguisés en batman ou en spiderman se promènent devant des monuments historiques ou sur des grues pour crier leur douleur tandis que leurs camarades aspergent de poudre violette (violette en référence à l'une (6) des couleurs choisies par les suffragettes lorsqu'elles menaient combat pour obtenir le droit de vote) des députés à la Chambre des Communes. Aux États-Unis et au Canada se trouvent sans doute les groupes au discours et aux actions les plus violents, avec des menaces explicites adressées aux politiques si leurs revendications ne sont pas satisfaites (7).



## **b. Les groupes d'hommes**

Ce sont des associations aux objectifs plus généraux, beaucoup moins spécialisées que les associations de pères. Elles ont cependant en commun avec ces dernières de revendiquer avec virulence des droits et, comme elles en ont l'outrecuidance, l'égalité.

C'est la Condition Masculine qui en France représente le mieux ce type d'associations. Le nom complet de cette association est toutefois « Condition masculine-soutien de l'enfance, sos divorce pour les pères », ce qui indique que ce groupe s'intéresse aussi beaucoup à la cause des pères divorcés.

Ailleurs on trouve de nombreux regroupements d'hommes se disant contents d'appartenir au genre masculin : « content d'être un gars », déclare Yves Pageau, animateur du site internet [garscontent.com](http://garscontent.com), qui regorge d'injures à l'encontre des féministes et des juges. D'autres masculinistes légèrement plus subtils s'enorgueillissent de leurs titres universitaires mais signent tout de même des ouvrages au titre sans équivoque : « Homme et fier de l'être » d'Yvon Dallaire, qui se définit comme psychologue, sexologue, auteur et conférencier. Aux États-Unis on trouve encore le groupe d'hommes « Promise keepers », groupe d'hommes évangélistes qui promeuvent et revendiquent les valeurs patriarcales de chef de famille, de protecteur et de père.

### **c. Retentissement du discours masculiniste au-delà de la sphère d'influence de ces associations**

L'apitoiement sur la condition paternelle/masculine est devenu un thème classique de la presse depuis quelques années. Dans de nombreux médias, au cinéma, chez de nombreux auteurs, sociologues, philosophes, on retrouve ce même attendrissement sur le sort des hommes et plus particulièrement des pères, et, plus particulièrement encore, des pères divorcés.

Une rapide analyse de la presse permet de s'en rendre mieux compte : en 2003, pour le 8 mars, Elle consacre un dossier au malaise masculin (8) ; en janvier 2003, Le Nouvel Observateur sort un numéro hors-série consacré aux pères et intitulé « L'aventure de la paternité ». Les dérapages ne manquent pas, depuis Jean Daniel s'interrogeant sur l'utilité du droit de vote aux femmes jusqu'à Dominique Youf contestant le droit d'accoucher sous X en passant par l'inévitable témoignage d'un père se disant victime de son ex-femme et des fausses allégations de leur fille.

La presse télévisée ne manque pas d'exemples non plus : en mars 2003, le magazine « Envoyé spécial » diffusait un reportage consacré à des pères prétendument victimes d'accusations mensongères d'inceste. Le reportage, « Divorces : l'arme du soupçon », n'envisageait à aucun moment la possibilité qu'un enfant se plaignant d'agressions puisse dire la vérité.

Chez les philosophes, Elisabeth Badinter s'intéresse depuis longtemps aux hommes, qu'elle plaint beaucoup, qu'elle qualifie de « sexe faible » dans XY et qu'elle décrit comme victimes des féministes dans Fausse route.

Chez les sociologues, les psychologues, les psychanalystes, depuis longtemps, la compassion à l'égard des hommes, des pères, et surtout des pères divorcés, est devenue une vieille habitude. Certains, comme Geneviève Delaisi de Parseval et Christine Castelain-Meunier, toutes deux auteures de livres consacrés à la paternité (9), ont longtemps fait partie du comité d'honneur de l'association SOS Papa.

Cet apitoiement généralisé pourrait être intéressant et constructif : les sociologues et les philosophes qui se penchent parfois en toute bonne foi sur la souffrance masculine pourraient en effet permettre d'entamer une réflexion sur le meilleur moyen d'aider à la fois les hommes et les femmes. L'ennui, c'est que sous le masque larmoyant qu'ils présentent à la société, qui émeut tant de journalistes, de philosophes et de sociologues, les masculinistes cachent un programme réactionnaire redoutable pour les droits fondamentaux des femmes.



### 3. Quel est leur discours ? Quelles sont leurs valeurs ?

#### a. contestation des dispositions post-divorce relativement aux enfants et à l'argent

La revendication première des groupes d'hommes et de pères, c'est de ne plus payer les pensions alimentaires et de voir leurs enfants plus souvent. Les arrangements de résidence alternée sont, de ce point de vue très intéressants, puisqu'ils permettent de fait la suppression du paiement de toute part contributive aux besoins des enfants. Cependant, la suppression de la pension alimentaire ne résout pas la question des écarts de salaire.

D'autre part, une résidence alternée, parce qu'elle est un mode de garde extrêmement contraignant, empêche tout déménagement : il devient donc impossible d'accepter un emploi loin de son domicile d'origine sous prétexte qu'on a un enfant en résidence alternée. Les femmes, dont la situation est plus souvent précaire que celle des hommes, sont donc professionnellement entravées par ce genre de dispositions.

#### b. négation des violences domestiques/ contestation de statistiques sur ces violences/ affirmation que les hommes seraient aussi victimes

La plupart de ces groupes d'hommes, de pères et leurs relais sont toujours prêts à nier la réalité des violences commises à l'encontre des femmes. Beaucoup de groupes d'hommes/pères accusent les féministes de falsifier les chiffres des violences. Ainsi, le site internet du mouvement de la condition paternelle (10) ose titrer l'un de ses articles : « Les violences conjugales : une réalité largement maquillée » avec des petites phrases très intéressantes à souligner :

*Lorsqu'il vous est annoncé des chiffres importants de violences conjugales, chacun trouve cela scandaleux et prend effectivement parti contre ces violences. Tout l'astuce de la propagande relève donc de ces chiffres. Or, dans les chiffres des violences conjugales, contrairement à ce que tout le monde imagine, il ne s'agit pas que de coups et blessures, mais aussi de tout ce que certaines femmes CONSIDERENT COMME VIOLENCE :*

*# Simples désaccords conjugaux sans aucun acte physique ou virulence verbale,*

*# Déceptions amoureuses,*

*# Contrariétés en tous genres,*

*# Simple non du mari à une dépense ou bien à une demande extravagante,*

# *Simple refus,*  
# *"Violences" dites psychologiques*  
# *Enfin tout ce qu'une femme peut ressentir comme une violence de près ou de loin parfois même de très loin...*

Certains considèrent ceci comme des violences conjugales et contribuent à gonfler considérablement et artificiellement les chiffres. Il suffit donc de "présenter" ces chiffres avec un "savoir-faire typiquement féminin de la communication", ce en quoi les femmes sont passées expertes. On vous a donc manipulé, on vous a induit en erreurs ».

Une autre stratégie de ces groupes d'hommes consiste à prétendre que les hommes seraient autant battus que les femmes, sinon plus. Yvon Dallaire vantait en 2003 les mérites d'un livre intitulé *L'homme battu*, d'une certaine Sophie Torrent (11). La même année, en janvier, l'association SOS PAPA parvenait à intervenir dans une émission d'Yves Calvi, *C'est dans l'air*, sur la 5, consacrée à la violence conjugale et nous présentait quelques messieurs prétendument victimes de « coups de griffes » alors que des militantes du réseau Solidarité Femmes (12) étaient venues parler de meurtres de femmes.

On notera au passage que les interventions intempestives de Marcela Iacub et d'Hervé Le Bras, contre l'enquête ENVEFF en 2003, ainsi que le livre d'Elisabeth Badinter *Fausse route* la même année, s'inscrivent non seulement dans cet état d'esprit favorable aux hommes qui caractérise la société actuelle, mais ont également servi de caution morale et de soutien symbolique au discours développé depuis des années par les groupes d'hommes et de pères.

Je souhaite enfin ajouter que cette négation générale des violences privées commises contre des femmes, des jeunes filles, des petites filles est puissamment appuyée et relayée par le discours tenu par certains psychologues, psychiatres, qui ne sont jamais à court d'imagination pour inventer de nouveaux concepts qu'ils présentent comme des « outils » permettant selon eux de distinguer les plaintes fondées des mensonges.

Richard Gardner est l'inventeur d'un concept parfaitement irrecevable (13) tant sur le plan scientifique que juridique (le SAP) qui consiste à invalider toute plainte d'inceste formulée par des enfants. Suicidé de plusieurs coups de couteau dans le ventre en 2003, Gardner continue pourtant à faire des ravages puisque son discours est largement repris et diffusé par des psychologues ou psychiatres tels que Ralph Underwager aux Etats-Unis, Hubert Van Gijseghem au Canada et en France ou encore Paul Ben Sussan en France.

### **c. contestation du droit à l'avortement et à la contraception**

Les groupes d'hommes réclament aussi le droit d'avoir un pouvoir de co-décision sur la poursuite ou non d'une grossesse, sur la décision d'avoir ou non des enfants (c'est-à-dire sur la liberté, pour une femme, de décider ou non d'avoir une contraception). Cet aspect de leur discours n'est pas toujours très aisé à déceler et c'est pourtant le plus dangereux.

Dans le cadre de son enquête sur les milieux masculinistes, la réalisatrice Myriam Tonelotto est parvenue à obtenir les confidences de plusieurs masculinistes face à la caméra. Parmi eux, Lionel Palisse, d'une association masculiniste grenobloise, « La Condition Familiale et Parentale », déclare clairement que la co-décision doit prévaloir pour la poursuite ou l'arrêt d'une grossesse. Gilbert Claes, de l'association québécoise « L'après-rupture » déclare lui aussi qu'il est injuste que les femmes aient la haute main sur les questions liées à la procréation. Myriam Tonelotto a enfin montré qu'en dernier ressort, les hommes souhaitant interdire un avortement à une femme étaient capables de demander l'aide tactique et surtout juridique de groupes anti-avortement (14).

### **d. remise en cause du droit au divorce**

Beaucoup de représentants des groupes d'hommes et de pères expriment ouvertement cette idée : pour les hommes, le divorce est une catastrophe puisqu'ils se retrouvent du jour au lendemain à devoir assumer seuls des tâches domestiques et parentales qu'ils négligeaient jusque-là et à payer pension alimentaire et prestation compensatoire. Du point de vue financier, pratique et affectif, le divorce ne les arrange évidemment pas. Ces groupes sont donc activement à la recherche de moyens efficaces de l'empêcher. Parmi ces moyens figurent les conditions de la garde des enfants après le divorce : la résidence alternée, décriée par de nombreux médecins, contraignante, permettant un contrôle rapproché de l'ex-conjointe, est l'une des manières de dissuader les femmes de partir.

## **4. Quelles sont leurs stratégies ?**

### **a. réseautage sur internet**

Ces groupes, fortement présents sur internet, sont reliés les uns aux autres par ce mode de communication. Cela leur permet d'échanger des idées et de se développer plus rapidement.

### **b. lobbying auprès des organes législatifs des pays dans lesquels ils vivent**

Les groupes de pères ont des stratégies de lobbying redoutables consistant à multiplier les antennes associatives locales, à harceler les députés de visites, courriers et courriels, à conquérir des hommes et des femmes politiques.

### **c. noyautage d'instances para-judiciaires**

De très nombreuses instances para-judiciaires ont été investies depuis très longtemps par des groupes de pères ou des associations proches d'eux ou plus simplement encore sensibles à leur discours.

Les lieux de rencontre « parents-enfants » dits « neutres » sont, par exemple, tout acquis à la cause des droits-intangibles-des-pères-quoi-qu'ils-aient-fait : ils participent ainsi activement au processus de revendication de « droits » pour les pères. Ils sont également en partie responsables du processus de décrédibilisation de la parole des femmes victimes de violences domestiques puisqu'à leurs yeux, même les hommes violents doivent pouvoir bénéficier de droits parentaux intacts (15).

Les lieux de médiation familiale participent eux aussi à ce processus de négation des violences puisque l'idée-maîtresse de la médiation familiale est qu'il faut absolument bannir tout ce qui pourrait alimenter le « conflit ». Une femme victime de violences, qui se plaint, devient systématiquement, aux yeux des médiateurs, une personne gênante et ennuyeuse.

### **d. médiatisation extrême**

La rhétorique des groupes d'hommes et de pères occupe le devant de la scène médiatique depuis de très nombreuses années. On ne compte plus les reportages au journal de 13h consacrés à de pauvres hommes victimes de séparations douloureuses, de fausses allégations de violences domestiques, d'inceste etc.

### **e. intimidation, violence et calomnie**

C'est sans doute l'aspect de leur stratégie qui permet le mieux de les situer. Tout est bon pour faire parler d'eux et pour faire taire leurs opposants.

Le groupe Fathers 4 Justice avait en 2006 programmé l'enlèvement, heureusement déjoué à temps, de Leo Blair, fils benjamin du Premier Ministre de l'époque. D'après Yannick Demers, du Collectif Masculin Contre le Sexisme, des groupes d'hommes vêtus de chemises noires (les « black shirts ») agressent des femmes repérées comme mères divorcées, mères célibataires (16). Mon exemple personnel mérite aussi d'être cité. Quelques masculinistes au verbe haut ont plusieurs fois tenté de me faire taire en lançant contre moi des campagnes de calomnie.

## **5. Résultats de leurs luttes et conséquences pour les femmes**

### **a. Modifications légales rapides**

Les réformes du Code civil votées en moins de deux décennies en France (1987-2002) vont dans le sens souhaité par les groupes de pères. En 1987 est en effet instaurée la notion d'autorité parentale conjointe, en 2002 celle de résidence alternée des enfants, insidieusement et hypocritement étiquetée "résidence paritaire" tant par les groupes de pères que les partis politiques qui les ont soutenus (le PS en 2001-2002). Cela donne à penser que leur discours est manifestement porté jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir.

### **b. Moindre mobilité géographique pour les femmes divorcées, difficultés grandissantes à se protéger d'un conjoint violent**

La loi relative à l'autorité parentale votée en février 2002 à la hâte par une assemblée nationale pressée de fermer sa session avant les élections législatives est un véritable piège pour les femmes : en instaurant le régime de la résidence alternée autoritaire (17) des enfants en cas de séparation des parents, le législateur condamne les femmes qui se séparent, d'une part à renoncer à toute mutation/promotion professionnelle ou simplement offre d'emploi ailleurs que dans le lieu de résidence de l'enfant, d'autre part à rester à la merci d'un conjoint violent.

### **c. Impossibilité quasi-totale de protéger les enfants de la violence d'un conjoint, responsabilité pénale engagée pour toute personne essayant de secourir femmes et enfants victimes de maltraitances (procès de l'association SEDIRE)**

L'affaire, jugée cet été, qui impliquait une mère victime de violences domestiques et l'association dunkerquoise SEDIRE, membre du réseau national Solidarité Femmes, est emblématique de ce qui attend de nombreuses femmes victimes et ceux qui souhaitent leur venir en aide.

“Prison avec sursis pour une mère battue hébergée avec ses enfants par une association” ... titrait *Le Monde* après le verdict du tribunal correctionnel de Dunkerque rendu le 26 juillet 2007. Cette femme, victime de violences domestiques, s'était réfugiée auprès de l'association SEDIRE avec ses enfants, à l'insu de son mari. Elle a été condamnée à trois mois de prison avec sursis, à 800 euros de dommages et intérêts au profit de son époux, ainsi qu'à 1000

euros, toujours au profit de son époux, au titre du remboursement des frais de procédure (article 475-1).

L'association a été relaxée cette fois-ci mais à l'avenir, toute militante qui prendra l'initiative de venir en aide à une victime de violences et à ses enfants, sera passible de poursuites. En effet, comme l'ont déclaré les militantes de SEDIRE, "Il est important de dire que le Tribunal a bien précisé que l'association ne peut être poursuivie pour des faits antérieurs à janvier 2006, ce qui a pour conséquence directe que de mêmes faits postérieurs à janvier 2006 peuvent être poursuivis... Une telle décision met en difficulté toutes les femmes et toutes les associations." (18)

## **Conclusion : la boucle est-elle bouclée ?**

La description de l'avancée du mouvement masculiniste fait peur. On a bien le sentiment d'entrer dans une ère très difficile pour les femmes et pour les filles.

Il semble évident qu'à l'heure actuelle, divorcer ou se séparer deviennent des démarches de plus en plus complexes ; surtout si la séparation est demandée par la femme pour mettre fin à une situation de violence. A long terme, on peut prédire que les femmes risquent de se heurter à des difficultés grandissantes pour pratiquer un avortement sans demander son avis au futur père. Nos filles devront peut-être un jour obtenir l'accord de leur conjoint pour se faire prescrire une pilule contraceptive ou la pose d'un stérilet.

Ainsi, parce que l'opinion répandue est que les femmes ont obtenu tout ce qu'elles voulaient et même au-delà, voici que nous amorçons une période de régression (19).

*\* Ce texte est tiré d'une communication lue en octobre 2007 à l'Espace Femmes International de Genève (EFIGE), dans la revue duquel il a été publié.*





## Notes

1. Le Doeuff, Michèle, *L'étude et le rouet*, volume 1, 15).
2. Selon une dépêche de l'AFP du vendredi 20 juillet 2007 : devenir mère est toujours un frein à la carrière professionnelle pour les jeunes femmes, contrairement à leurs compagnons, qui pâtissent beaucoup moins de leur paternité, selon une étude du Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Céreq) publiée vendredi. Selon cette enquête, réalisée auprès de 16.000 jeunes sept ans après leur entrée sur le marché du travail, 32% des femmes déclarent que la naissance de leur premier enfant a eu une incidence sur leur emploi. Après cette première maternité, 17% des jeunes femmes passent ainsi à temps partiel, 11% changent de poste ou acceptent une mutation, 7% démissionnent de leur emploi et 4% prennent un congé parental à temps complet. Après un deuxième enfant, l'impact sur la carrière est encore plus fort, avec 35% des femmes qui réduisent leur temps de travail et 16% qui prennent un congé parental à temps complet. Chez les hommes, par contre, "être père ne semble pas avoir de conséquences sur leur situation professionnelle", souligne le Céreq, en constatant qu'enfants ou pas, "presque tous travaillent à temps plein au terme de leur septième année de vie active, et leur salaire ne varie guère en fonction du nombre d'enfants". 91% des pères déclarent ainsi que leur situation professionnelle n'a en rien été affectée par la naissance de leur premier enfant et, lorsque le deuxième arrive, 96% ne déclarent aucun changement. La principale explication, souligne le Céreq, est que ce sont toujours les femmes qui assument encore l'essentiel des charges domestiques, et la "spécialisation vers des rôles conjugaux traditionnels" s'accroît même au fur et à mesure que la famille s'agrandit. Passer l'aspirateur, préparer le repas du soir et faire les courses : les jeunes femmes s'acquittent pratiquement quatre fois plus de ces travaux que les hommes.
3. *Crime passionnel, crime ordinaire*, d'Annick Houel, Patricia Mercader et Helga Sobota. « A l'inverse d'une définition qui prendrait en compte la position du sujet meurtrier, dans le discours journalistique c'est l'amour, toujours l'amour, l'éternel coupable, et l'utilisation du mot participe au processus de déresponsabilisation du criminel » (p 132). « Exemple extrême, *Libération*, le 21 mai 1993 a titré 'Une famille se suicide' pour rendre compte du fait qu'un homme avait tué sa femme et ses enfants, puis s'était donné la mort » (p. 82).
4. Page 159.
5. Susan Faludi, *Backlash*, Paris : Des Femmes, 1993, 294.
6. Les deux autres étaient le vert et le blanc.
7. Dans un documentaire diffusé en 2005 sur *Arte*, *In Nomine Patris*, Myriam Tonelotto, réalisatrice, était parvenue à faire sortir Gilbert Claes, membre de l'Après-Rupture (groupe de pères divorcés québécois) de ses gonds. Ce dernier avait déclaré devant la caméra que si les pères n'obtenaient pas ce qu'ils souhaitaient, des choses graves, comme le meurtre d'un juge par exemple, se produiraient.

8. "Hommes au bord de la crise de nerfs"

"Elles sont passées d'un statut de servantes soumises à un modèle d'égoïsme, de carriérisme et de rivalité. Enterrée la domination de l'homme (maître, souverain, géniteur, banquier), place à des femmes de plus en plus exigeantes, complexes et paradoxales !". Olivier regarde l'indépendance sexuelle et économique des femmes comme un "violence". « Je suis l'héritier de cette violence », ajoute-t-il. « Au nom de l'égalité des sexes, nous avons été déclarés coupables de toutes les fautes passées et dépossédés de tout. On nous a forcés à réprimer notre virilité en nous inhibant et en nous culpabilisant. On est coupables pour tous les errements des autres hommes, coupables de désir, de lâcheté, de machisme, de tout... » (*Elle*, n° 2984, 8 mars 2003, p 84).

9. Geneviève Delaisi de Parceval, auteur de *La part du père*, Paris : Le Seuil, 1981 ; Christine Castelain-Meunier, auteur de *Cramponnez-vous les pères*, Paris : Albin Michel, 1992.

10. [www.interpc.fr/](http://www.interpc.fr/)

11. Dallaire a lui-même écrit un livre sur ce sujet qu'il a intitulé *Les violences faites aux hommes, une réalité taboue et complexe*, 2002. (toute ressemblance avec une étude française consacrée aux violences faites aux femmes est bien entendue fortuite).

12. Fédération Nationale Solidarité Femmes

13. Voir l'article de Jennifer Hault, « The Evidentiary Admissibility of Parental Alienation Syndrome », *Children's Legal Journal*, 2006, (1-62).

14. Affaire Steven Hone évoquée dans le documentaire de Myriam Tonelotto, « In Nomine Patris » diffusé en mars 2005 sur la chaîne franco-allemande *Arte*.

15. Le rapport du professeur Henrion et de son équipe remis au gouvernement Jospin en 2001 (intitulé « Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé ») spécifie pourtant que la violence d'un homme à son domicile est aussi dangereuse pour la conjointe que pour les enfants et que le risque pour les enfants d'être à leur tour frappés est accru (chapitre « Pédiatrie », 17).

16. Interview de Yannick Demers par Myriam Tonelotto dans le cadre de son enquête sur les milieux masculinistes (Voir le documentaire "In Nomine Patris").

17. Une résidence alternée peut être imposée quand bien même l'un des parents n'en voudrait pas.

18. [femininlemporte.canalblog.com](http://femininlemporte.canalblog.com).

19. « On se fait engueuler parce que les hommes ont peur. C'est tout de même épatant, et pour le moins moderne, un dominant qui vient chialer que le dominé n'y met pas assez du sien », Virginie Despentès, *Elle* (5 mars 2007, p 220).



